



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Claire CORDESSE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : convention SDIS pour mise à disposition du Centre d'Incendie et de Secours

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition du centre de secours de Chanac au SDIS de Lozère existe depuis 1998, et a fait l'objet de modifications et d'avenants en 2001, 2002, 2004, 2006 et 2008 en fonction des transferts de gestion et extension du bâtiment.

A la suite d'une concertation avec les maires et présidents des EPCI gestionnaires, une nouvelle convention a été validée en CASDIS le 21 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition du Centre de Secours de Chanac,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints pour signer ladite convention.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	